

Paul Ricard - Championnat de France des Circuits

Date: 09/11 octobre 2026

Sujet/Subject : DECISION N°4
De/From : COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS
A/To : Team Leal Competition

Les commissaires sportifs après avoir reçu une demande du concurrent, ont examiné la question suivante et déterminé ce qui suit :

Concurrent / Competitor : M. PUJOL Patrick

N° & Pilote / No. & Driver : #55 M. PUJOL Patrick

Date & Heure de l'incident / Date and Time : 10 octobre 2026 à 11h50

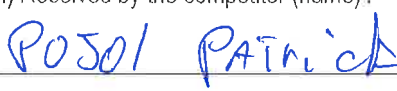
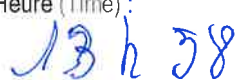
Séance / Session : Course 1

Faits / Fact : Provoque une collision

Infraction / Infraction : Art. 17.6 et 17.9 du règlement sportif FFSA Tourisme 2026.

Décision / Decision : Drive Through converti en 38 secondes sur le résultat de la course 1 et 1 point de comportement.

Raison de la décision / Reason : Le pilote de la voiture #55 freine un peu tard à l'entrée du virage 15 et vient toucher la voiture #2 qui part en tête en queue.

Reçu par le concurrent (nom) Received by the competitor (name): 	Date : 
Signature : 	Heure (Time) : 

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA, dans les délais applicables.

Competitors are reminded that they have the right to appeal certain decisions of the Stewards, in accordance with Article 15 of the FIA International Sporting Code, within the applicable time limits.

M. ARRIGHI Sylvain
Président / Chairman
Lic. 175703 FFSA



Mme BERNARD Nathalie
Membre
Lic. 171292 FFSA



M. CERLAND Serge
Membre
Lic. 9221 FFSA



Copie / Copy : Concurrent, Directeur de Course, Chronométrateur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board

